

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE

Séance ordinaire du conseil tenue le 6 juin 2022 à 19 heures, à l'édifice municipale, au 9 avenue du Phare

Étaient présent(e)s :

Monsieur Yves Sohier, maire
Madame Marie-Laure Rioux, conseillère
Madame Valérie Bertrand Lemay, conseillère
Madame Guylaine Marin, conseillère
Monsieur Rémy-Richard Leclerc, conseiller
Monsieur Marc-André Diné, conseiller

Sont absent(e)s :

Madame Valérie Allard, conseillère

Aussi présente :

Madame Mélanie Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière, en visioconférence zoom

VÉRIFICATION DU QUORUM-OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, M. Le Maire Yves Sohier, ouvre la séance à 19h et souhaite la bienvenue aux membres du conseil. Mme Mélanie Lévesque, directrice générale, agit comme secrétaire.

M. Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour;

Séance ordinaire du 6 juin 2022 Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Mot de bienvenue
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022
5. Adoption des comptes pour paiement
6. Résolution : Signature de convention d'aide financière entre la municipalité de La Martre et le Club des 50 ans et +
7. Résolution : Règlement final dossiers no 110-17-000834-169 et 200-09-010226-204
8. Résolution : Projet PRIMA – Demande de soumission pour les salles de bains à l'étage
9. Résolution : Achat de pneus pour le camion Dodge Ram 2015 – 1253.23\$ (taxes incluses pose et balancement)

10. Résolution : Achat de 2 voyages de poussière de pierre (18.90\$/tonne – 15 tonnes environ pour 1 voyage)
11. Résolution : Dépôt aux membres du conseil d'une correspondance provenant du Cercle des Fermières
12. Affaires nouvelles :
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉMY-RICHARD LECLERC ET UNANIMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE MARIN ET UNANIMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2022.

APRÈS ANALYSE DES COMPTES, IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE MARIN ET UNANIMENT RÉSOLU d'adopter le paiement des comptes fournisseurs pour la somme de 26 973.04\$

RÉSOLUTION : 2022-06-126 – SIGNATURE DE CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE ET LE CLUB DES 50 ANS ET +

CONSIDÉRANT le dépôt de la fiche de projet dans le cadre du Programme Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT que ce projet consiste en l'achat de matériel et de jeux pour les aînés;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire déléguer la responsabilité des achats, dans le cadre du programme MADA, au Club des 50 ans et plus;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE VALÉRIE BERTRAND-LEMAY RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE :

1. que monsieur Yves Sohier, maire soit autorisé à signer la convention d'aide financière entre la Municipalité de La Martre et le Club des 50 ans et +, pour un montant de 5000\$
2. que le Club des 50 ans et plus s'engage à fournir, à la municipalité de La Martre, une reddition de compte, et ce, au plus tard le 31 juillet 2022.

RÉSOLUTION : 2022-06-127 - RÈGLEMENT FINAL DOSSIERS NO 110-17-000834-169 ET 200-09-010226-204

CONSIDÉRANT le jugement intervenu relativement aux dossiers numéros 110-17-000834-169 et 200-09-010226-204;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue dans ces dossiers;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE MARIN RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE émette un chèque à l'ordre de « Tremblay et Tremblay Avocats Inc. » au montant de 2 640.00\$, représentant les frais de justice pour la municipalité et un chèque à l'ordre de « Stein Monast S.E.N.C.R.L en fidéicommiss » au montant de 8 824.25\$ comme convenu dans l'entente

et représentant la quittance complète et finale de la partie demanderesse dans les dossiers 110-17-000834-169 et 200-09-010226-204.

RÉSOLUTION : 2022-06-128 – PROJET PRIMA – DEMANDE DE SOUMISSION POUR LES SALLES DE BAINS À L'ÉTAGE

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Projet PRIMA, la municipalité peut bénéficier d'une aide financière afin d'améliorer ses infrastructures dans le but de les rendre accessibles aux personnes âgées et à mobilités réduites;

CONSIDÉRANT que l'adaptation des salles de bains situées au premier étage doivent être adaptées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉMY-RICHARD LECLERC ET RÉSOLU PAR LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE :

1. Demande des soumissions afin d'adapter ses salles de bains situées au premier étage;
2. Dépose un projet d'adaptation de celle-ci dans le cadre du projet PRIMA

RÉSOLUTION : 2022-06-129 – ACHAT DE PNEUS POUR LE CAMION DODGE RAM 2015 – 1253.23\$ (TAXES INCLUSES POSE ET BALANCEMENT)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer les pneus arrière du camion Dodge Ram 2015;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Armand Automobiles;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE MARIN ET RÉSOLU PAR LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ que la municipalité de La Martre accepte la soumission de Armand Automobiles pour l'achat, la pose et le balancement des pneus pour le camion Dodge Ram 2015 au montant de 1 253.23\$ taxes incluses.

RÉSOLUTION : 2022-06-130 – ACHAT DE 2 VOYAGES DE POUSSIÈRE DE PIERRE (18.90\$/TONNE – 15 TONNES ENVIRON POUR 1 VOYAGE)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Martre a besoin de matériel afin d'effectuer l'entretien de ses routes municipales;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-LAURE RIOUX ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE procède à l'achat de 2 voyages de poussière de pierre au montant de 18.90\$ la tonne afin d'effectuer l'entretien de ses routes.

RÉSOLUTION : 2022-06-131 – DÉPÔT AUX MEMBRES DU CONSEIL D'UNE CORRESPONDANCE PROVENANT DU CERCLE DES FERMÈRES

CONDISÉRANT le dépôt aux membres du conseil d'une correspondance du Cercle des Fermières;

CONSIDÉRANT QUE ladite correspondance a pour but de demander une prolongation de l'exemption du paiement de leur loyer pour la période estivale;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. LA CONSEILLER MARC-ANDRÉ DINEL ET UNANIMENT RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE reporte au mois de septembre les paiements de loyers de la période estivale du Cer2cle des Fermières.

PÉRIODE DE QUESTIONS : M. Le maire ainsi que les membres du conseil répondent aux questions du public.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUIsé, IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE MARIN ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la séance soit levée à 19 h 39.

Yves Sohier
Maire

Mélanie Lévesque
Directrice générale

